



Litiges suite au vol de mon auto

Par **Jerome**, le **27/03/2012** à **12:26**

Bonjour,

voici le résumé de ma situation : Dans la nuit du 21/12/11 au 22/12/11 on me vole mon auto qui est équipé d'un boîtier type traqueur que m'a imposé mon assurance. J'en informe de suite mon assurance pour qu'il localise l'auto (6h00) mais le service commence qu'à 9h00. Après des heures au téléphone pour savoir, la journée, rien. Le service fut dans l'incapacité de trouver l'auto. Heureusement, les gendarmes l'ont retrouvé par hasard le matin de ma déclaration.

En apparence, un peu de carrosserie, rien de bien méchant. L'auto part dans la concession la plus proche. Il met 3 semaines à recevoir les pièces pour s'apercevoir qu'il y a un souci moteur. Il faut alors que l'expert local mandaté par l'expert principal envoie une personne pour le constater et lancer un diagnostic. Après quelques semaines (7), ils ouvrent mon moteur le 05/03/12: soupape à l'échappement qui fuit sur 3 cylindres. Depuis, j'étais en attente pour que l'on répare mon auto. Aujourd'hui, j'appelle n'ayant pas eu de nouvelle, après de longue négociation on me dit que l'origine du problème n'est pas forcément liée au vol, et que plusieurs concessions leur ont dit que c'est un problème connu. Or, c'est complètement faux, mon moteur fait parti des plus fiables, j'ai contacté la maison mère qui m'ont bien dit que aucun rappel ou autre n'avait été fait sur mon moteur.

Visiblement, l'expert fait tout son possible pour en faire payer un minimum à l'assurance. Mon auto était saine à la vol, J'ai fait changer des bougies quelques mois plus tôt et il n'y avait aucun souci.

J'ai résumé très rapidement mon histoire, car je n'ai fait que rencontrer des problèmes, de la négligence, de la mauvaise foi depuis le début.

Ai-je un recours? que puis-je faire? je ne m'y entends pas du tout dans ce type de procédure.

Merci par avance,

Jérôme.